

QUELLE AMBITION POUR 2026 ?

Quelles sont les compétences de l'AME (agglomération montargoise) ? Nous souhaitons partager avec vous nos observations, expériences accumulées depuis dix ans (un mandat et demi).

Les habitants sont familiers de leur mairie et de son action mais peu d'entre eux ont conscience que des décisions se prennent également dans d'autres instances telles que l'agglomération et le PETR... où siègent les élus municipaux. En effet, les compétences et les actions de l'agglomération sont souvent méconnues (la mobilité, l'eau, le développement économique ...).

Dans notre agglomération, les arbitrages sont pris par les 15 maires de l'AME. Les délibérations sont ensuite votées par l'ensemble des 55 conseillers communautaires. La transparence n'est pas toujours au rendez-vous.

Or, la transparence est un prérequis à l'engagement des citoyens qui peuvent ainsi participer à la vie politique locale de manière plus éclairée. Il est urgent que des listes citoyennes émergent dans toutes les communes de l'agglomération pour que les décisions mises en œuvre soient le plus proche possible des attentes des citoyens.

Cet exemplaire de citoyen dans l'AME a pour objectif de mettre en lumière certaines compétences de notre agglomération Nous avons choisi des thèmes volontairement sujets à débat.

Vous trouverez dans ce journal des extraits d'articles dont les versions longues sont sur le site montar.fr.

Envie d'échanger avec nous ? Rendez-vous le 18 septembre 2023 à 20H30 Voir page 4.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu en 2026

18 SEPT - 20H30

Débat public informations en dernière page

LE SAVIEZ-VOUS ?

55 conseillers communautaires se réunissent tous les deux mois pour examiner en deux heures plusieurs dizaines de points à l'ordre du jour (de 40 à 80 !), ce qui laisse peu de place au débat.

TAXE

Les bases d'imposition ont augmenté de 7% cette année, un record qui fait exploser les impôts fonciers. Comment va être utilisé tout cet argent ?

COMPTES INSINCÈRES

Les comptes de la ville de Montargis comportent de nombreuses irrégularités. La situation est très préoccupante. Un signalement a été fait en préfecture, à la chambre régionale des comptes et aux ministères de finances et de l'intérieur ...

Nous allons œuvrer pour que cette comptabilité soit remise d'équerre d'ici 2026. Plus d'infos à venir sur montar.fr

EXPROPRIATIONS QUARTIER DE L'ÉGLISE DE MONTARGIS

DU VENDREDI 8 SEPTEMBRE À 8H30

AU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

Dans le cadre du projet de revitalisation de la rue du Général Leclerc à Montargis, une enquête publique est organisée pour autoriser les expropriations.

C'est l'opportunité de découvrir le projet du maire de Montargis, mais aussi de rejoindre l'association des "Habitants, Usagers et Riverains du quartier général LECLERC (HURL)" qui organise une réunion publique le mercredi 20 septembre à 19h

Le lieu sera communiqué sur montar.fr

PPRI : REVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATIONS DU LOING AVAL

DU 18 SEPTEMBRE AU 19 OCTOBRE 2023

Dans le cadre de cette enquête publique qui dépasse le territoire de l'agglomération, seront notamment validées les hauteurs d'eau des crues de 2016 qui détermineront les contraintes qui s'appliquent à chaque terrain. Sachant que la

précision des hauteurs d'eau est de l'ordre de + ou - 20 à 30cm, chacun est appelé à faire ses remarques sur les hauteurs d'eau pendant cette enquête publique ! Les cartes des hauteurs sont déjà disponibles sur montar.fr/ppri2023

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORT SAINT ROCH / CASERNE GUDIN

L'avenir de ces sites, propriété de l'agglomération, devient de fait un enjeu pour les élections de 2026. Tout peut être imaginé !

Un recours a été déposé contre les délibérations qui autorisent la vente à Nexity du port Saint Roch et du bâtiment de l'Horloge (+ annexes). Sur le port Saint Roch, un autre promoteur était intéressé mais les contraintes liées au rachat auprès d'un propriétaire privé l'ont empêché de se positionner. Quant au bâtiment de l'horloge(n°7) et tous les bâtiments annexes (n°6,8,18,19,20,21), aucune mise en concurrence n'a été faite. La valorisation n'est pas expliquée et pose question 600 000€ pour 39 756 m2 de bâtiments : soit 15 € du m2 !

Un recours a été déposé également contre la vente du bâtiment n°9 à Ouest Hotel Group, qui devrait rétrocéder une partie du bâtiment à la ville de Montargis pour qu'elle y installe son Conservatoire. Ce projet de déménagement n'a jamais été débattu et pose de nombreuses questions. Le prix vendu à Ouest Hotel Group, le prix de rachat, ainsi que la surface rachetée soulèvent de nombreuses questions.

SANS DON PAS D'ACTION

<http://montar.fr/don>

ISSN 2650-4278



DISSIMULATION

Le délégataire gagnait beaucoup trop d'argent, et l'AME a besoin d'argent pour financer les dérapages des coûts de l'usine de potabilisation. Plutôt que de demander à Suez de réduire les tarifs et augmenter les taxes sur nos factures, les élus de l'agglomération ont préféré inventer une usine à gaz avec des rétrocessions de la part de Suez. Du coup, personne ne comprend rien aux flux financiers, mais politiquement parlant, ils n'ont pas monté les taxes !!

Le contrat de Suez s'arrête le 31 décembre 2027. Rester en délégation de service public ou pas sera un des nombreux enjeux de la campagne de 2026.

Dans l'Éclaireur du Gâtinais du 12 juillet 2023, le président de l'agglomération Montargoise, Monsieur Billault assure que l'usine devrait démarrer en 2024. Avant ou après l'été ?

RISQUES DE RUPTURE D'EAU POTABLE ?

L'organisation de la captation et de la distribution de l'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées et pluviales relève de l'agglomération. Cette gestion est encadrée par une délégation de service public dont le titulaire est la société SUEZ-Eau France. La compétence englobe également l'assainissement des eaux usées, collectif et non collectif, ainsi que l'assainissement. La gestion des eaux pluviales est gérée directement par l'Agglomération Montargoise.

La capacité de traitement de l'eau potable est inférieure aux besoins des habitants. Cela crée des tensions principalement en période de canicule.

La préfecture du Loiret a émis une déclaration d'Utilité publique le 11 juillet 2014 demandant à l'agglomération Montargoise de ne pas utiliser les zones de captage Chise 1 et 2 sans traitement (danger ?) et demande que des travaux soient réalisés sous 12 mois à compter du 11/7/2014. Il s'agit de construire une usine de « potabilisation » permettant de traiter une plus grande quantité d'eau notamment l'eau captée dans Chise 1 et 2. Nous sommes hors la loi depuis bientôt 10 ans. À chaque canicule nous devons demander à l'ARS l'autorisation de mélanger des eaux non traitées dans les eaux traitées pour satisfaire aux besoins de la population et éviter des ruptures d'approvisionnement en eau potable pour les citoyens.

La situation dans l'agglomération, Montargoise est précaire depuis trop longtemps. Les solutions mises en œuvre sont « temporaires ». Où est le bon sens ?

En 2019, les travaux d'une usine de potabilisation ont enfin commencé. Depuis, les problèmes s'enchaînent.

Le site d'implantation de cette usine interpelle :

- Le site a été inondé en 2016
- le terrain est instable, il a été nécessaire de prévoir des fondations importantes et onéreuses afin de stabiliser la construction sur le sol limoneux.

- La zone est inaccessible pour des engins de

chantier. Un pont hors budget a été construit. - L'usine est implantée sur la zone de captage, ce qui induit des complications sévères lors de la construction et de la future exploitation.

- en 2019, une cuve de mazout datant de la Deuxième Guerre mondiale a été percée lors des travaux, il a fallu dépolluer la zone (de captage) puis déplacer et reconcevoir l'usine, des documents attestent de désordre en ces lieux pendant la 2^{ème} G.M. Où est le bon sens ?

- en 2021, une foreuse de chantier perd de l'huile et entraîne une pollution hydraulique qui a failli condamner un puits de captage cela confirme le mauvais choix d'implantation : on ne construit pas là où on pompe.

- en juillet 2021 : fissuration des cuves récemment construites, il faut cuveler les cuves, revoir le fonctionnement de l'usine. Qui est responsable ? Comment se fera la maintenance ? Quel est le surcoût ?

L'estimation initiale de cette construction était de 5 à 6 millions d'euros. Après choix du site et consultation des entreprises, les coûts ont explosé : entre 7 et 8 millions. Le président de l'agglomération a déclaré récemment (Éclaireur du Gâtinais du 12 juillet 2023) qu'il espérait ne pas dépasser une enveloppe de 10 millions d'euros.

Au passage, nous nous interrogeons sur ceux qui financent les surcoûts de cette usine. Nous !

Suite au prochain épisode...

VIE ASSOCIATIVE

Chaque ville gère ses associations à sa manière. Cependant dans chacune des associations, les adhérents viennent de toute l'agglomération, voire plus loin. Les associations sont soutenues par leurs communes, mais aussi par l'agglomération, le département, la région. Les associations doivent jongler entre les multiples interlocuteurs qui ne partagent pas forcément la même vision de leurs actions. Par exemple l'agglomération gère le haut niveau, la ville l'éducation par le sport. Dans cette organisation, une ville peut décider de mettre fin à une association qui est au top de sa discipline et va ainsi à l'encontre des intérêts de toute l'agglomération. Il y a également d'autres problématiques qui freinent le développement : il n'y a pas d'annuaire global, il est difficile pour une association d'aller sur des lieux d'autres communes, chaque ville a sa propre fête du sport & associations (ou pas), chaque commune ne communique que sur ses associations et pas celle de la commune d'à côté ... Certaines villes proposent des maisons des associations, d'autres non ... Il est temps de libérer les énergies qui sont bloquées par l'organisation et une politique sportive / associative d'un autre siècle. Une nouvelle ambition sportive et associative est à écrire pour 2026. Qu'imaginez-vous ?

ON N'A PAS PARLÉ DE ...

Il y a énormément de sujets que nous n'avons pas évoqués, mais nous allons profiter de ces 3 prochaines années pour organiser le débat ...

Lors de nos rencontres, n'hésitez pas à nous dire ce qui vous intéresse, quelles sont vos problématiques, vos idées ...

Vous pouvez même nous rejoindre...

STATIONNEMENT

Le contrat de gestion des parkings avec Indigo se termine après 2026, la ville de Montargis va récupérer la pleine propriété des parkings, de quoi mettre en place une nouvelle politique de stationnement, qui est également une compétence de l'agglomération.

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES

On se demande si l'agglomération montargoise a réellement choisi de prendre la compétence « développement économique ». Exemple : La pépinière d'entreprises qui se trouve dans le périmètre de la déchèterie de Corquilleroy, loin des transports publics et de tout l'environnement favorable. Les locaux sont sous-occupés. Peut-on parler d'accompagnement à la création d'entreprise ?

MISE A DISPOSITION DE GYMNASÉ

La loi est claire, la mise à disposition d'un gymnase à titre gratuit doit être débattue en commission et être votée par le conseil municipal. Si votre association est concernée par un changement de gymnase, assurez-vous que ce soit fait dans les règles. Le débat permet d'anticiper de nombreux problèmes, ne passez pas à côté de cette opportunité. Si vous souhaitez avoir des conseils en toute confidentialité, n'hésitez pas à nous solliciter.

CERCLE PASTEUR

Un club ne devrait pas pouvoir être exécuté par un maire, seul, sans raison valable et sans aucun débat. Dans l'affaire du scandale de l'exécution du Cercle Pasteur, l'absence de motivation et de déontologie ne sont pas les seuls problèmes. Des plaintes ont été déposées au procureur pour :

- tentative d'extorsion
- abus de pouvoir
- entrave à la circulation
- diffamation

---> le procureur donnera-t-il une suite à ces plaintes ?

L'IM-MOBILITÉ ?

Le 20 décembre 2018, l'Assemblée délibère sur le choix du contrat de délégation de service public (DSP) confié à Keolis (jusqu'au 31 décembre 2024). Lise Gabrielle demande incidemment si le comité de suivi de la délégation ne peut pas être ouvert aux usagers. A notre grande surprise, la réponse est positive ! Dans les mois qui suivent, le président M. Supplisson le met en place avec les associations UFC-Que Choisir, Velove et Mobilités LoirEst. Il s'agit d'évaluer régulièrement la DSP mobilités qui comprend un service de bus et la mobilité à vélo.

Depuis l'élection de 2020, il n'y a pas eu de réunion du comité de pilotage avec les usagers : il n'existe plus, malgré les mensonges répétés en séance du vice-président chargé de la mobilité. Que regarder ?

- Par exemple, la fréquence des bus notamment les lignes 4 et 5 : un bus par heure au mieux !

- Par exemple, la possibilité d'utiliser un déambulateur ou une poussette dans le bus sans avoir à la replier en dehors des heures de pointe.

Autre facteur limitant : les voies sécurisées pour les cyclistes. Juste après son élection à la présidence de l'AME, M. Billault a proposé la mise en place de « coronapistes » : des voies provisoires (avec peu d'investissement coûteux). Malgré les études – gratuites – faites par Velove, il ne s'est rien passé.

L'étude Vizéa (commandée et payée par l'Agglomération) a permis d'identifier 7 parcours. Le premier programmé devrait être fait en 2024.

Qui coordonne cela ? M. Digeon, maire de Montargis, est le vice-président en charge de la mobilité à l'agglomération et également au PETR (qui regroupe toutes les intercommunalités du bassin de vie du Gâtinais). Tous les moyens devraient être réunis pour que la coopération fonctionne à plusieurs échelles. Visiblement, on se hâte lentement.

Allez, une petite lueur d'espoir : la voie cyclable tracée en forêt pour rejoindre Paucourt et Montargis est enfin utilisable. Cela faisait plus de 20 ans qu'on en parlait.

Autre dossier qui nous attend : l'aménagement de la gare, peu adapté aux personnes à mobilité réduite, aux cyclistes... M. Digeon s'est répandu dans la presse pour nous dire qu'il s'en occupait pour 2026. Encore la politique de la pochette surprise avant les élections ?

ÉDUCATEURS DE RUE & PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

La prévention spécialisée est une mesure d'aide sociale en direction des jeunes de 16 à 25 ans. Depuis 2013, elle a disparu des radars au grand regret des habitants des quartiers qui relèvent de la politique de la ville. Le service de médiation (de tranquillité publique) ne rend pas les mêmes services : ce ne sont pas des professionnels et leur mission est complémentaire.

Ses principes fondamentaux sont la libre adhésion des jeunes, l'anonymat, le partenariat, l'absence de mandat nominatif et la non-institutionnalisation de la prise en charge. C'est une compétence obligatoire du conseil départemental. Malheureusement, seuls deux services sont mis en place dans l'agglomération d'Orléans et à Pithiviers. Pour la rétablir dans l'Agglomération

montargoise, il faut que les communes et l'AME financent à hauteur de 50% les dépenses de personnel, soit 150 000€ par an pour les quartiers concernés (Chalette et Montargis). Il est urgent que les acteurs se mettent autour de la table : commune, agglomération, département et services de l'Etat. Il faudrait aussi associer les établissements scolaires et les habitants des quartiers concernés, comme l'a rappelé à plusieurs reprises le conseil citoyen de Montargis.

La simple présence de professionnels qui connaissent les jeunes aurait permis de mieux comprendre ce qui s'est passé lors des événements de juin dernier, d'anticiper et de prévenir, voire ...

PUIS-JE VOUS REJOINDRE ?

Il y'a 295 conseillers municipaux sur le territoire de l'agglomération, dont 55 conseillers communautaires ! Ce n'est pas une femme ou un homme, ni même une poignée qui vont pouvoir tout faire. Beaucoup de personnes donnent de leur temps et de leur énergie pour faire avancer notre territoire.

Il y a de la place pour tout le monde. Il n'y a pas forcément besoin d'être élu pour s'investir et agir.

La plupart des dossiers que nous défendons sont portés par des personnes qui ne sont pas élues, il existe de nombreuses associations qui sont en interaction avec nos élus !

ÇA TOURNE CHEZ LES CITOYENS !

Entre 2014 et 2020, l'élue Citoyens du Montargois à l'agglomération était une femme : Lise GABRIELLE. Parité oblige, elle ne pouvait être remplacée que par une femme, ce qui limitait les rotations à l'agglomération.

Pour cette mandature, depuis 2020, Edouard WEBER et Olivier MASSON ont assumé le poste. C'est aujourd'hui au tour d'Alphonse PROFFIT de siéger.

AGIR DÈS MAINTENANT

Vous n'avez pas besoin d'attendre les élections pour agir. Notre groupe organise des réunions de préconseil municipaux, d'agglomération pour étudier ensemble les problématiques actuelles. Participer à ces réunions est possible dès aujourd'hui !

N'hésitez pas à nous contacter pour nous rejoindre !

2026@montar.fr

PRÉSENTEREZ-VOUS UNE LISTE EN 2026 ?

Ce n'est pas une surprise, le groupe des citoyens présentera une liste sur la ville de Montargis, mais aussi peut être sur d'autres villes de l'agglomération.

Les problématiques sont transversales, et la mise en place d'une vision d'agglomération nous semble primordiale.

Mais chaque chose en son temps. Aujourd'hui c'est le temps de la collecte des problématiques et des enjeux. Nous avons besoin de vous dès maintenant. Et si les idées sont reprises par d'autres listes, tant mieux c'est qu'elles font consensus !

COMMENT FEREZ-VOUS VOS LISTES ?

Une équipe efficace est une équipe où chacun est à sa place, où il peut donner le meilleur de lui-même et accepte de travailler en équipe. Notre démarche s'appuie sur les outils de démocratie participative, éprouvés dans de nombreux pays / villes. Quand le temps sera venu (courant 2025), comme à notre habitude, nous réaliserons des élections sans candidat pour constituer nos listes et nous attribuer les différents rôles dont certains ne nécessitent pas d'être élus.

Concernant les autres communes, nous étudierons avec ceux qui nous ont rejoint la pertinence de présenter une liste, ou de rejoindre une ou plusieurs équipes ...

Pour participer à notre démarche, il suffit d'accepter que nous n'ayons pas tous le même point de vue, d'accepter de confronter ses idées aux autres, accepter de changer de point de vue, ne pas mettre en avant ses appartenances partisans et d'être là pour le bien commun.

RÉUNION PUBLIQUE

“AMBITION 2026”

LUNDI 18 SEPTEMBRE 20 H 30

Centre Culturel de Villemandeur

10ter rue JODON

retrouvez toutes les infos sur
MONTAR.FR
l'actualité politique de l'agglomération Montargoise

Nos publications, nos programmes, les ordres du jour des conseils ... sont sur notre site montar.fr

Ce site reprend également des publications d'autres associations et actions citoyennes. Pourquoi pas les vôtres ?